

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002024_080

Arrondissement de TORCY

Objet : *Cession pour recyclage, de conteneurs à déchets ménager auprès de la société Plastic Pool Europe.*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2122-8,

Vu la délibération n°02020_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant que suite au remplacement des bacs à déchets ménagers par le SIETOM 77, il est nécessaire de valoriser les anciens bacs repris par la commune.

Considérant le mémoire technique reçu le 22 Octobre 2024 par la société Plastic Pool Europ et dans lequel nous pouvons lire l'ensemble de la méthodologie de recyclage des bacs.

Considérant l'offre de reprise de la société Plastic Pool Europ reçue par mail le 26 Octobre 2024 pour un prix d'achat de 400 € / tonne.

Considérant qu'à ce jour, environ 900 bacs ont été récupérés par les services techniques de la commune soit un poids estimé entre 9 t et 9.5 t.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire d'accepter l'offre de reprise de la société Plastic Pool Europ.

Décide :

Article 1 : De conclure et de signer la cession des bacs de collecte usagés pour un prix



d'achat de 400 euros la tonne avec la société Plastic Pool Europ située Parc Industriel de Manhay-Dochamps, 5 et 9 – BE-6960 Manhay,

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 28 octobre 2024

Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

